

Rapport 2014

sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le présent Rapport, conformément aux prescriptions du décret n 2000-404 du 11 mai 2000 relatif « au Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers du service d'élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.



Plateau Picard

Communauté de Communes

Sommaire

Introduction.....	3
Données globales du service.....	4
L'organisation générale.....	4
L'équipe.....	5
Les points marquants de l'année.....	5
Les données techniques.....	6
Les données financières.....	7
Données par type de collecte.....	10
Les ordures ménagères résiduelles et assimilées.....	10
Les déchets d'emballages ménagers, papier-carton et verre.....	13
La collecte des déchets verts en porte-à-porte.....	16
Les déchetteries.....	17
Les autres activités du service.....	21
L'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI).....	21
La Recyclerie du Plateau Picard.....	22
La promotion du compostage domestique.....	24
La communication et la sensibilisation.....	25
Le programme local de prévention des déchets.....	25

Introduction

La Communauté de communes du Plateau Picard est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 52 communes sur un territoire rural où vivent 30046 habitants (population légale 2013).

Depuis 1992, la Communauté de communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle assure directement la collecte et a transféré le traitement au Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE).

Poursuivant l'objectif d'un service de qualité au meilleur coût et dans le respect de l'environnement, la Communauté de communes a très tôt fait le choix du tri et du recyclage. Ces efforts ont porté leurs fruits puisqu'une part importante des déchets produits sur le Plateau Picard est aujourd'hui valorisée.

Ce rapport doit permettre à chacun, élus, administrés et partenaires, d'être informé en toute transparence sur la gestion du service et ses résultats. Ainsi il présente toutes les mesures mises en place par la Communauté de communes ainsi que leurs répercussions financières, sociales et environnementales.

Données globales du service

L'organisation générale

Les différents systèmes de collectes des déchets ménagers et assimilés

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes du Plateau Picard se décline en plusieurs services.

Type de collecte	Mode de collecte	Régie de prestation /	Prestataire	Date de début du marché	Durée du marché
Ordures ménagères résiduelles	Porte-à-porte	Prestation	Gurdebeke	01/03/2011	5 ans
Déchetteries	Apport volontaire	Accueil par la CCPP	Véolia (déchets non dangereux)	01/11/2013	5 ans
		Evacuation des déchets en prestation	Chimirec (déchets dangereux)	01/03/2014	1 an
Collecte des emballages recyclables	Apport volontaire	Prestation	Gurdebeke	01/01/2014	5 ans
Déchets verts	Porte-à-porte	Prestation	Gurdebeke	24/04/2014	2 ans
Objets pour réemploi	Apport volontaire et collecte sur RDV	CCPP	/	/	/

Tableau 1. Les différents modes de collecte des ordures ménagères et assimilés

Les règlements de collecte des déchets

Les modalités de fonctionnement des différents services de collecte des déchets ménagers et assimilés sont reprises dans deux arrêtés : le 10ST/01 du 4 janvier 2010 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés et le 03/38 du 2 décembre 2003 relatif à l'utilisation des déchetteries. Ces règlements sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la Communauté de Communes ou sur simple demande écrite auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Le traitement

Si la Communauté de communes assure directement la collecte des ordures ménagères, elle a en revanche délégué la compétence traitement (à l'exception des déchetteries) au Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE).

C'est donc ce dernier qui gère le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des emballages recyclables et le compostage des déchets verts collectés en porte-à-porte.

L'équipe

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers est élaborée par une commission d'élus présidée par M. Olivier de Beule, Vice-président en charge des déchets ménagers.

Cette politique est ensuite mise en œuvre par une équipe technique :

- M. Geoffrey Fumaroli : directeur des services techniques,
- Mme Ingrid Thibon : assistante des services techniques,
- Mme Joëlle Fragnaud : chargée d'accueil et assistante du service déchets,
- M. David Cheptou : chef d'équipes déchetteries et Recyclerie,
- Mme Sandra Cholet, chargée de mission déchets,
- Ms Francis Lefevre, Jacky Beaugrand et Camille Conty, Mmes Stephanie Ducastel et Noémie Roussel, animateurs de déchetterie.
- M Ludovic Flandrin : agent d'entretien des points tri
- Mme Elodie Cléaz : chargée de mission sensibilisation et prévention des déchets
- Ms Wilfried Deramé, Thierry Lemaire, Xavier Van Vooren, Remi Smardzowski et Quentin Coulon : agents de collecte et de valorisation de La Recyclerie du Plateau Picard
- Mmes Marianne Nicolas et Marie-Laure Morenvillers : magasin de la Recyclerie du Plateau Picard

Les points marquants de l'année

L'année a été marquée par :

- Le renouvellement de l'exécutif de la CCPP et la mise en place d'une nouvelle commission déchets
- Le déménagement des ateliers de la Recyclerie dans un nouveau bâtiment à St Just en Chaussée
- Le lancement d'un programme d'adaptation du réseau de points tri au développement des besoins et la réalisation d'intervention sur 19 points tri
- La mise en place de la collecte des déchets dangereux dans les déchetteries de Bulles et La Neuville Roy
- Le renouvellement des marchés de collecte des emballages recyclables et du verre et de collecte des déchets verts en porte-à-porte
- Le lancement d'un challenge inter-écoles de collecte des piles usagées

Les données techniques

Quantités collectées

	Quantités collectées	Quantités collectées par habitant	Répartition
Ordures ménagères résiduelles	6603 t	220 kg	32%
Déchetteries	9 994 t	333 kg	49%
Points tri	2239 t	75 kg	11%
Déchets verts en porte-à-porte	1553 t	52 kg	8%
Total	20 389 t	679 kg	100%

Tableau 2. Quantités de déchets collectés par type de collecte et répartition

Évolutions

La production totale de déchets ménagers sur le territoire est globalement stable depuis 5 ans.

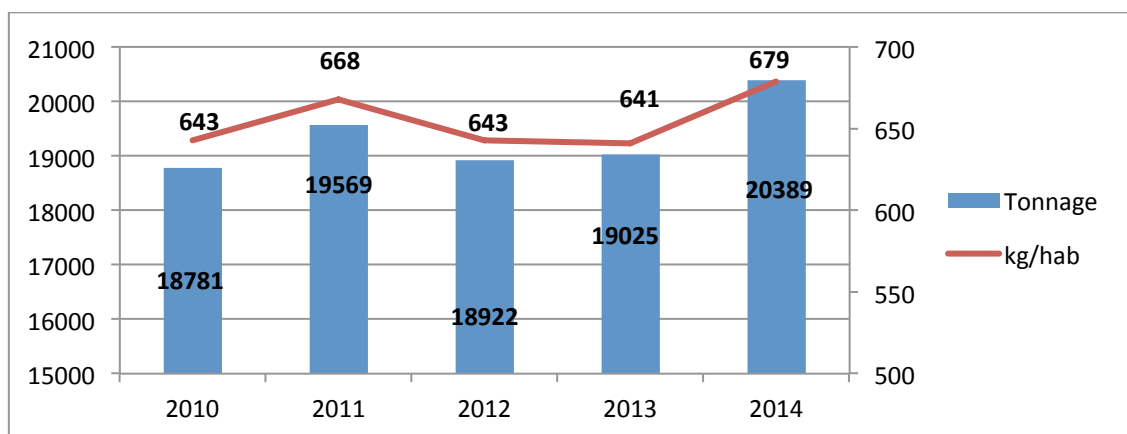


Figure 1. Evolution de la quantité totale de déchets collectés en tonnes et en kg/hab

Le développement des collectes sélectives conjugué à une prise de conscience et un effort de la population ont permis ces dernières années une augmentation significative de la part de matériaux valorisés. Cependant les efforts sont à poursuivre car de nombreux déchets valorisables restent présents dans la poubelle ordinaire.

Le taux élevé de recyclage observé en 2014 s'explique par une forte hausse des quantités collectées en déchetteries, notamment de déchets verts, et par le recyclage des gravats grâce à l'opération de concassage.

	Taux de collecte sélective*	Taux de recyclage/valorisation**
2010	60 %	36 %
2011	62 %	38 %
2012	65 %	39 %
2013	66%	37 %
2014	68 %	56 %

Tableau 3. Indicateurs de suivi du niveau de collecte sélective et de valorisation des déchets

* Les collectes sélectives concernent les déchets collectés séparément des ordures ménagères résiduelles afin de pouvoir être valorisés ou éliminés dans des conditions de sécurité renforcées.

**Sont pris en compte les déchets recyclés, compostés et la valorisation sous forme d'énergie (bois de déchetteries).

Les données financières

Coûts de fonctionnement du service déchets ménagers

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Recettes directes	Coût total
Ordures ménagères résiduelles	22 688 €	468 674 €	551 331€	0	1 042 693 €
Déchetteries	178 039 €	235 626 €	267 847 €	100 628 €	580 884 €
Points tri	46 399 €	172 603 €	192 463 €	457 110 €	-45 645 €
Déchets verts en pàp	4 361 €	101 808 €	23 249 €	0	129 418 €
Recyclerie	205 712 €	0	0	73 706 €	132 006 €
Participation au Symove	0	0	118 024 €	0	118 024 €
Prévention des déchets	41 855 €	0	0	42 714 €	-859 €
TOTAL	499 054 €	978 711 €	1 152 913 €	672 830 €	1 956 521 €

Tableau 4. Répartition des dépenses et recettes du service en euros

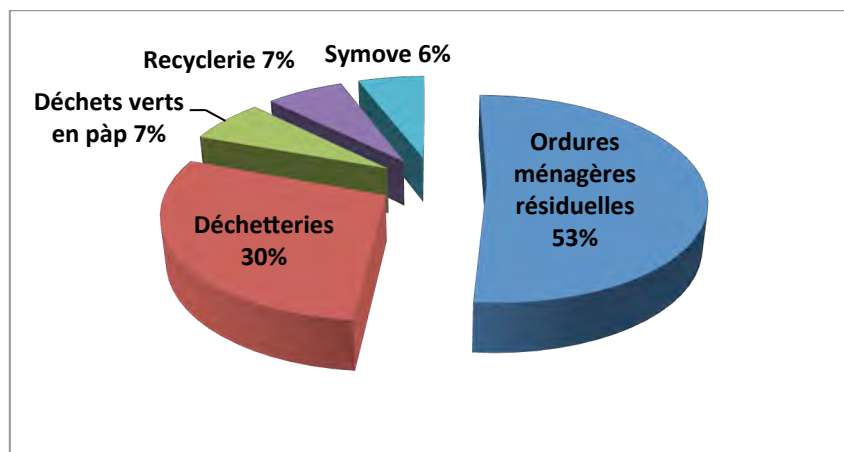


Figure 2. Répartition des coûts de fonctionnement en %

Malgré une baisse significative des quantités collectées, les ordures ménagères résiduelles, orientées vers l'enfouissement, continuent de représenter la part la plus importante des coûts de fonctionnement. Elles restent donc l'enjeu principal dans l'objectif de la maîtrise du budget des déchets ménagers, et il est nécessaire que les gestes de tri et de réduction de la production de déchets deviennent pour chacun un réflexe quotidien.

	Coût à la tonne	Coût par habitant
Ordures ménagères résiduelles	158 €	35 €
Déchetteries	58 €	19 €
Points tri	- 20 €	-2 €
Déchets verts en pàp	83 €	4 €
TOTAL	96 €	65 €

Tableau 5. Coût des différents modes d'élimination des déchets ménagers

Evolution du coût de fonctionnement du service

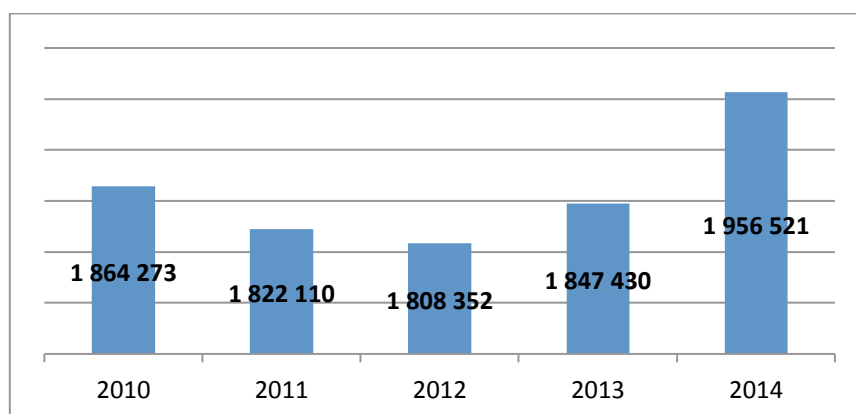


Figure 3. Evolution du budget global de fonctionnement du service en euros

L'action menée pour maîtriser le budget malgré les hausses de coûts et de taxes subies a porté ses fruits puisque celui-ci a été maintenu sous la barre des 2 millions d'euros pendant la durée du mandat après des années de hausse continue. Ce résultat a pu être atteint grâce à la baisse des quantités collectées; notamment celle des ordures ménagères résiduelles. Cependant en 2014, ce coût global remonte nettement et tend à atteindre cette barre symbolique des 2 millions d'euros.

Recettes de fonctionnement du service déchets ménagers

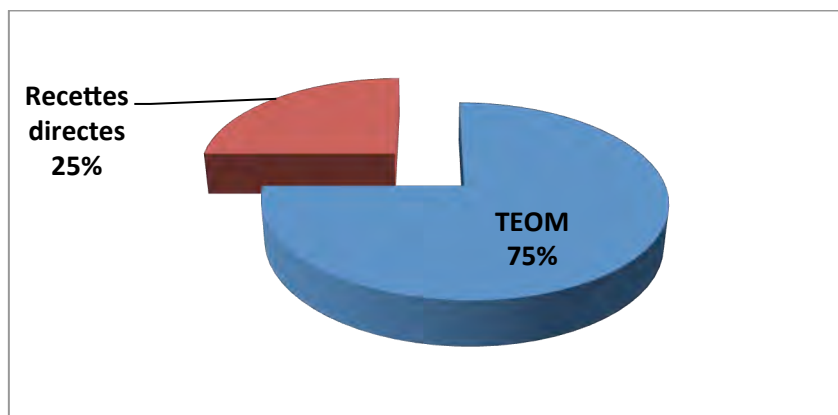


Figure 4. Répartition des recettes de fonctionnement

	TEOM perçue	Recettes directes
2010	1 781 144 €	404 251 €
2011	1 882 214 €	502 514 €
2012	1 944 670 €	625 608 €
2013	2 102 830 €	536 759 €
2014	2 038 878 €	672 830 €

Tableau 6. Evolution des recettes et du financement du service

La TEOM permet de couvrir les coûts de fonctionnement ainsi qu'une partie des dépenses d'investissement.

En 2014, ces dernières se montent à 267 472 €.

Données par type de collecte

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

La collecte de ces déchets ménagers résiduels a lieu toute l'année, excepté les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, à raison d'un passage par semaine. Pour la maison de retraite de Domfront et la ville de Saint-Just-en-Chaussée, la densité de population plus importante nécessite une deuxième collecte hebdomadaire.

Elle intègre la collecte des déchets des professionnels si ceux-ci sont physiquement identiques aux déchets ménagers et que leur prise en charge ne nécessite pas de contraintes particulières.

Les déchets sont collectés par le biais de bacs d'un volume adapté à la composition du foyer fournis par la CCPP.

Composition du foyer	Volume du conteneur
de 1 à 3 habitants	80 litres
4 habitants	120 litres
5 habitants	140 litres
6 à 7 habitants	180 litres
8 habitants et +	240 litres

Tableau 7. Règle de dotation en conteneurs pour les foyers en habitat individuel

Des sacs de 50 litres au logo du Plateau Picard sont également disponibles lorsque l'utilisation du conteneur n'est pas possible. Dans ce cas il est attribué 2 rouleaux de 26 sacs (soit 52 sacs) pour une année pour une personne seule, puis un rouleau de 26 sacs par personne supplémentaire dans le foyer.

Le traitement

Après un passage par le centre de transfert de St Just en Chaussée, les ordures ménagères résiduelles du Plateau Picard sont envoyées au centre d'enfouissement de Moulin sous Touvent (60).

Données techniques

Quantités collectées et évolutions

Après plusieurs années consécutives de baisse des quantités d'ordures ménagères résiduelles, on observe depuis 2012 une stabilisation de la courbe et même une légère remontée en 2014.

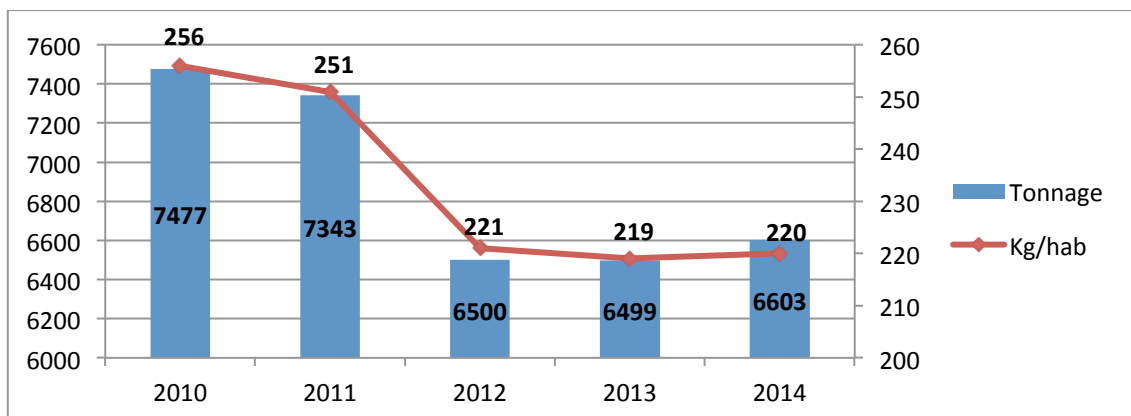


Figure 5. Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

Données financières

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Total	Coût à la tonne	Coût par habitant
2010	36 125 €	417 138 €	517 047 €	970 310 €	130 €	33,2 €
2011	38 479 €	433 971 €	516 841 €	989 291 €	135 €	33,8 €
2012	33 238 €	441 228 €	500 179 €	974 645 €	148 €	33,1 €
2013	32 120 €	420 294 €	496 482 €	948 896 €	146 €	32,0 €
2014	22 688 €	468 674 €	551 331 €	1 042 693 €	158 €	34,7 €

Tableau 8. Evolution du coût de gestion des ordures ménagères résiduelles en € TTC

Les conteneurs enterrés avec contrôle d'accès

Depuis 2013, la Communauté de communes dispose d'un site expérimental de collecte en apport volontaire des ordures ménagères. Situé à Maignelay Montigny, il dessert une résidence de la SA HLM de 54 logements. Il est équipé de 2 conteneurs enterrés de 5 m³ doté d'un système de contrôle d'accès et de 3 conteneurs enterrés de 4m³ en libre accès pour le tri.

L'accès aux conteneurs de collecte des ordures ménagères est réservé aux habitants de la résidence et se fait au moyen du badge dont disposent les résidents pour accéder au hall d'entrée de leur bâtiment. Un logiciel dédié permet de gérer les badges et d'accéder aux informations concernant leur utilisation.

L'objectif du projet est de trouver des solutions adaptées pour favoriser la pratique du tri en habitat collectif.

En 2014 :

- Les conteneurs ont été collectés 17 fois représentant 12 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (soit en moyenne environ 135 kg/hab)
- La collecte de ces ordures ménagères a représenté un coût de 1585 € et leur traitement 1022 € soit en tout 2607 €.

Le coût de collecte et de traitement à la tonne de ces ordures ménagères est supérieur à la moyenne (213 € contre 158 €), mais le développement de ces dispositifs devrait dans les années à venir permettre de réduire ces coûts.

Les déchets d’emballages ménagers, papier-carton et verre

Fonctionnement général

L’organisation de la collecte

Au vu du caractère très rural et de l’étendue de son territoire, l’apport volontaire a été préféré à la collecte en porte-à-porte sur le Plateau Picard.

Les déchets sont répartis en 3 flux (auxquels correspondent 3 couleurs différents sur les colonnes de tri) :

- Verre
- Papier et carton
- Emballages en métal, en plastique et briques alimentaires

La collecte se fait sur 128 points tri réparties sur l’ensemble du territoire et équipés de 476 colonnes de tri. Chaque point tri standard accueille 3 à 6 colonnes.

Le traitement

A l’exception du verre, les déchets collectés dans les points tri sont acheminés au centre de tri de St Just en Chaussée afin d’éliminer les erreurs de tri et de séparer les divers matériaux. Ceux-ci sont ensuite expédiés vers différentes usines de recyclage.

Données techniques

La collecte

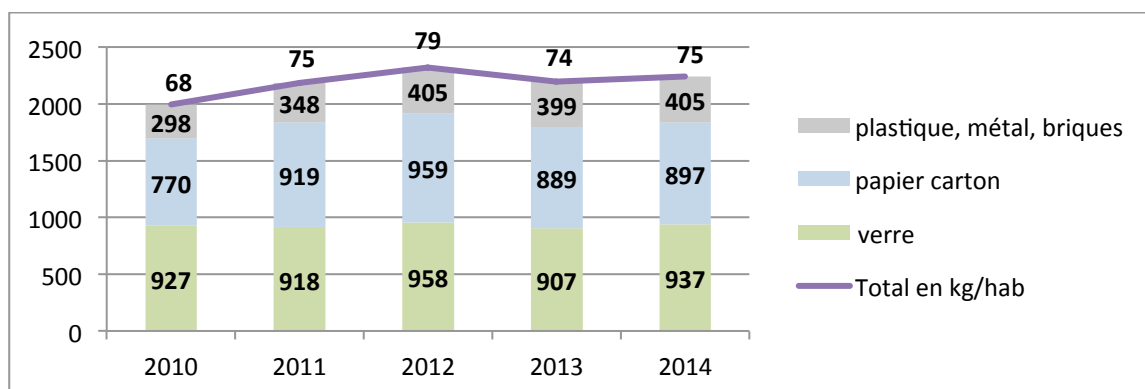


Tableau 9. Evolution des quantités d’emballages recyclables et de papier collectés en tonnes

Carton	Papier	Acier	Aluminium	Plastique	Briques	Verre	Refus
300 t	565 t	74 t	4 t	168 t	30 t	937 t	161 t

Tableau 10. Quantités de matériaux collectés dans les points tri

Les équipements

En 2014, des interventions ont été réalisées sur 19 points tri pour améliorer les capacités de collectes là où elles étaient insuffisantes (débordements réguliers, secteurs mal desservis)

Création de 2 nouveaux points tri :

- Rue de la Gayolle à La Neuville Roy
- Parking de Carrefour Market à Maignelay Montigny

Travaux d'extension de 6 points tri :

- Rue du petit Marais à Bulles - ajout de 3 colonnes
- Rue du Jeu de Paume à Bulles - ajout de 3 colonnes
- Rue du Bois Prévost à St Just en Chaussée - ajout d'une colonne
- Brunvillers la Motte - ajout de 3 colonnes
- Rue de Ménévillers à Mery la Bataille - ajout de 3 colonnes
- Place publique à Wavignies - ajout de 2 colonnes

Ajout de colonnes sans travaux d'extension de la dalle sur 5 points tri :

- Rue Charles Tourillon à Quinquempoix - ajout d'une colonne
- Rue Just Haüy à St Just en Chaussée - ajout d'une colonne
- Rue Brunehaut à St Just en Chaussée - ajout d'une colonne
- Rue du Bois du Parc à Tricot - ajout d'une colonne
- Rue des Terrettes à Maignelay Montigny - ajout de 3 colonnes

Remplacement de colonnes de 4m3 par des colonnes de 4,8 m3 sur 6 points tri :

- Rue de la Chapelle à Gannes - remplacement d'une colonne
- Rue des Nids à Dompierre : remplacement d'une colonne
- Rue d'Enfer à Godenvillers : remplacement d'une colonne
- Rue de Clermont à Cuignières : remplacement d'une colonne
- Rue d'Ile de France au Mesnil sur Bulles : remplacement d'une colonne
- Rue Oclin à Sains Morainvillers - remplacement d'une colonne

1 colonne a également dû être remplacée suite à un incendie à St Just en Chaussée (rue de Belleville) contre 9 en 2013.

Données financières

Fonctionnement

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Total
2010	37 687 €	104 222 €	150 344 €	292 243 €
2011	38 878 €	111 014 €	181 334 €	331 226 €
2012	63 163 €	120 609 €	194 588 €	378 360 €
2013	45 996 €	119 130 €	187 681 €	352 807 €
2014	46 399 €	172 603 €	192 463 €	411 465 €

Tableau 11. Evolution des dépenses de gestion des déchets recyclable issus des points tri

	Eco-emballage	Vente des matériaux	Ecofolio	Autres recettes	Total
2010	97 230 €	128 124 €	6 909 €	0 €	232 253 €
2011	219 189 €	132 893 €	12 727 €	0 €	364 809 €
2012	220 438 €	237 459 €	16 082 €	7 567 €	481 546 €
2013	226 916 €	156 227 €	19 164 €	0 €	402 306 €
2014	276 186 €	161 620 €	19 280 €	24 €	457 110 €

Tableau 12. Evolution des recettes issues du tri sélectif dans les points tri

	Coût total (recettes déduites)	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
2010	60 000 €	30 €	2,1 €
2011	- 33 583 €	- 16 €	- 1,2 €
2012	- 103 186 €	- 45 €	- 3,6 €
2013	- 49 500 €	- 23 €	- 1,7 €
2014	-45 645 €	- 20 €	-1,5 €

Tableau 13. Evolution du coût de gestion des déchets recyclables issus des points tri

Depuis 2011, on note que les recettes liées au tri sont supérieures aux dépenses de fonctionnement.

Investissement

Les investissements réalisés sur les points tri ont représenté un total de 64 380 € € TTC répartis de la façon suivante :

- Acquisition de 21 colonnes de tri : 31 809 €
- Travaux d'extension ou de création de points tri aérien : 32 570 €

La collecte des déchets verts en porte-à-porte

Fonctionnement général

Organisation de la collecte

La collecte des déchets verts concerne les déchets de jardin tels que tontes, taille, feuilles, fleurs, et exclue les déchets de cuisine. Elle a lieu durant la période de forte production végétale soit en 2014 du 14 avril au 1er août et du 1er septembre au 24 octobre.

Les usagers présentent leurs déchets verts dans des sacs transparents réutilisables fournis gratuitement par la collectivité et au logo de celle-ci. La collecte est limitée à 5 sacs par foyer et par passage.

Pour les déchets supplémentaires ou en dehors de la période de collecte, les usagers peuvent déposer leurs déchets verts en déchetterie ou les composter.

Traitement

Les déchets verts collectés sont traités sur une plate-forme de compostage de la société Sede Environnement à Reuil sur Brèche.

Données techniques

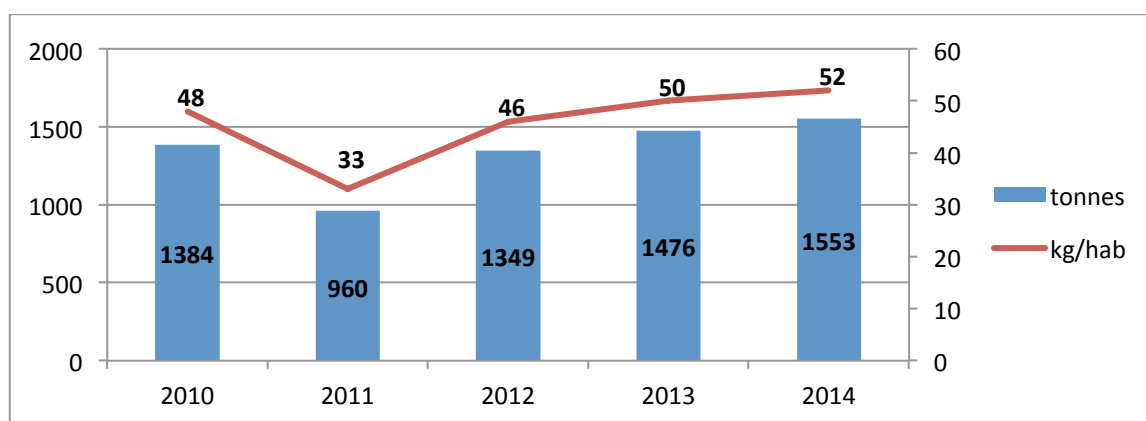


Figure 6. Evolution des quantités de déchets verts collectés en porte-à-porte

Données financières

	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Autre*	Coût total	Coût à la tonne	Coût/hab
2010	110 861 €	28 378 €	3 267 €	142 506 €	103 €	5 €
2011	91 492 €	23 649 €	5 236 €	120 377 €	125 €	4,1 €
2012	89 323 €	27 859 €	4 174 €	121 356 €	90 €	4,1 €
2013	90 896 €	21 550 €	4360 €	116 807 €	79 €	3,9 €
2014	101 808 €	23 249 €	4 361 €	129 418 €	83 €	4,3 €

Tableau 14. Evolution du coût de la gestion des déchets verts collectés en porte-à-porte

* Acquisition de sacs de pré-collecte

Les déchetteries

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

Les habitants du Plateau Picard disposent de 4 déchetteries à St Just en Chaussée, Maignelay Montigny, La Neuville Roy et Bulles, pour se débarrasser des déchets encombrants ou dangereux non pris en charge par les autres collectes.

Les habitants des communes de Gannes, Quinquempoix et Wavignies bénéficient également d'un accès à la déchetterie d'Ansauvillers par le biais d'une convention avec la Communauté de communes de la Brèche et Noye.

Le traitement

Les matériaux collectés en déchetterie connaissent diverses destinations :

- Le tout-venant est envoyé en centre d'enfouissement
- Les déchets dangereux sont collectés et traités par une société spécialisée
- Les déchets verts sont envoyés en plate-forme de compostage
- Le bois sert de combustible pour des chaufferies
- Les gravats sont stockés dans un site d'enfouissement de la Communauté de communes avant d'être concassés et réutilisés
- Les métaux, les pneus, le carton, les déchets d'équipement électriques et électroniques, les piles et batteries, les lampes et néons sont envoyés vers les filières de recyclage correspondantes.

Données techniques

La fréquentation

Depuis leur ouverture, les déchetteries de la Communauté de Communes ne cessent d'accueillir un nombre de visiteurs toujours plus important.

	Fréquentation annuelle	Evolution de la fréquentation / à 2013 en %	Volume annuel d'ouverture en heures	Fréquentation moyenne par heure
Maignelay-Montigny	31 947	+0%	1 537 h	21
Saint-Just-en Chaussée	33 879	+3%	1 483 h	23
Bulles	6 467	+ 16 %	590 h	11
La Neuville-Roy	14 215	+2%	962 h	15
Total Plateau Picard	86 507	+3%	4572 h	19

Tableau 15. Fréquentation des déchetteries en nombre de visites

Les quantités collectées

	2010	2011	2012	2013	2014
Maignelay-Montigny	2 900 t	3421 t	3223 t	3053 t	3263 t
Saint-Just-en-Chaussée	3 235 t	3367 t	3269 t	3163 t	3643 t
Bulles	487 t	611 t	632 t	661 t	767 t
La Neuville-Roy	1 019 t	1276 t	1310 t	1581 t	1812 t
Ansauvillers	283 t	379 t	301 t	382 t	495 t

Tableau 16. Evolution des quantités collectées par déchetterie

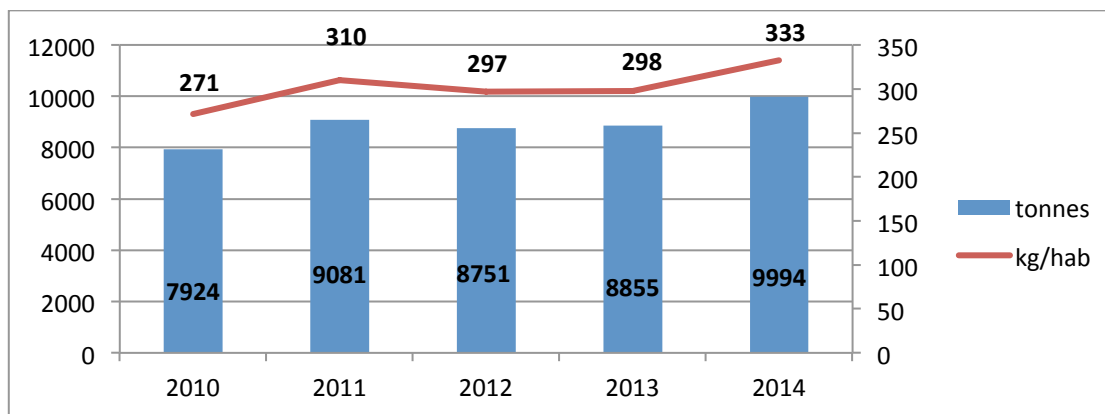


Figure 7. Evolution des quantités collectées en déchetterie

	Maignelay-Montigny	Saint-Just-en-Chaussée	Bulles	La Neuville-Roy	Ansauvillers	Total	Proportion du total en %
Tout venant	716 t	744 t	170 t	389 t	141 t	2160 t	22 %
Gravats	885 t	992 t	237 t	586 t	139 t	2840 t	28 %
Déchets verts	948 t	1135 t	242 t	506 t	136 t	2967 t	30 %
Bois	348 t	375 t	71 t	185 t	33 t	1012 t	10 %
Ferrailles	121 t	123 t	27 t	62 t	17 t	350 t	3 %
Cartons	98 t	113 t	15 t	29 t	12 t	281 t	3 %
DEEE	81 t	95 t	Non collecté	44 t	5 t	239 t*	3 %
Huiles	9 t	9 t		Non collecté	Non collecté	17 t	0 %
Batteries	3 t	4 t				7 t	0 %
Pneus	8 t	5 t				13 t	0 %
DDM**	26 t	32 t				72 t	1%
Piles	2 t	2 t				4 t	0 %
Total	3263 t	3643 t	767 t			1812 t	495 t

Tableau 17. Quantités collectées par matériau et par déchetterie

* Dont quantités collectées à l'atelier de la Recyclerie

** Déchets dangereux

Données financières

Fonctionnement

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Total
St-Just-en-Chaussée	57 921 €	62 109 €	95 923 €	215 953 €
Maignelay-Montigny	69 836 €	61 964 €	92 261 €	224 061 €
Bulles	18 349 €	30 471 €	19 950 €	68 770 €
La Neuville -Roy	31 933 €	67 663 €	46 294 €	145 890 €
Ansauvillers				26 838 €
TOTAL	178 039 €	222 207 €* 	254 428 €* 	681 512 €

Tableau 18. Répartition des dépenses de fonctionnement des déchetteries

* Hors Ansauvillers

	Vente des matériaux	Artisans	Autres recettes	Total
Saint-Just-en-Chaussée	29 593 €	3 104 €	7 820 €	40 517 €
Maignelay-Montigny	27 531 €	5 800 €	6 531 €	39 862 €
Bulles	5 587 €	-	-	5 587 €
La Neuville -Roy	12 001 €	-	2 661 €	14 662 €
TOTAL	74 712 €	8 904 €	16 995 €	100 628 €

Tableau 19. Répartition des recettes de fonctionnement par déchetterie

	Personnel et fonctionnement	Collecte	Traitement	Ansauvillers	Recettes	Coût total	Coût par tonne	Coût par hab
2010	160 959 €	141 271 €	179 762 €	13 832 €	91 332 €	404 492 €	51 €	13,9 €
2011	164 425 €	162 089 €	176 095 €	18 439 €	65 349 €	455 699 €	50 €	15,6 €
2012	194 217 €	170 740 €	209 876 €	18 094 €	71 567 €	521 360 €	60 €	17,7 €
2013	159 965 €	181 930 €	284 999 €	17 448 €	62 026 €	582 317 €	66 €	19,6 €
2014	178 039 €	222 207 €	254 428 €	26 838 €	100 628 €	580 884 €	58 €	19,3 €

Tableau 20. Evolution du coût de fonctionnement des déchetteries

Il est à noter qu'en 2014 a été mise en place une nouvelle organisation pour la collecte des déchets dangereux. Elle résulte de la création d'un nouvel éco-organisme (Eco-DDS) dédié à la collecte et au traitement des déchets dangereux et financé par une contribution des producteurs de produits dangereux.

Une convention a été signée par le Symove avec Eco-DDS en octobre 2013 et la collecte des déchets dangereux par un prestataire mandaté par l'Eco-organisme sur les déchetteries du Plateau Picard a débuté en janvier 2014. Cependant cette collecte ne concerne pas l'intégralité des déchets dangereux collectés en déchetteries et le Plateau Picard conserve à sa charge l'évacuation et le traitement d'une partie de ces déchets.

La collecte réalisée par le biais de l'Eco-organisme étant gratuite, sa mise en place s'est traduite par une baisse importante du coût de la gestion des déchets dangereux en déchetteries qui est passé de 31 105 € en 2013 à 11 903 € en 2014.

Investissement

En 2014 divers travaux ont été réalisés en déchetteries (renforcement de clôture, intervention sur les monte-charge, travaux de voirie, création d'un quai de déchargement des déchets verts) pour un montant total d'investissement de 12 770 €.

Les autres activités du service

L'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)

Le fonctionnement du site

La Communauté de communes dispose d'un site destiné au stockage des gravats situé sur la commune de Maignelay Montigny.

L'exploitation du site est autorisée par un arrêté Préfectoral du 18 janvier 2008. Ses modalités de fonctionnement sont définies dans l'arrêté du Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard n° 04/06 du 19 avril 2004.

En 2014, 378 apports y ont été effectués représentant un total de 2 701 tonnes.

L'opération de concassage

Le site ayant atteint la durée maximale d'exploitation autorisée par l'arrêté préfectoral, une opération de concassage a été réalisée fin 2013 afin de pouvoir continuer à l'utiliser. En effet, ce site présente l'intérêt de la proximité et d'un coût réduit pour la collectivité.

Cette opération a consisté à extraire la quasi-totalité des matériaux amenés depuis 10 ans et à les faire passer dans un concasseur afin de séparer les terres et de produire un matériau réutilisable et calibré (calibre 40/80 et 0/40). Les produits générés ont ensuite été vendus à des communes ou des entreprises pour servir à l'entretien de chemins communaux par exemple.

Sur une campagne de 2 mois ce sont ainsi près de 20 000 tonnes de matériaux qui ont été traitées permettant de recréer de la capacité de stockage du site.

Cette prestation a été réalisée par l'entreprise Eco-recyclage pour un montant de 107 281 € TTC. La revente des matériaux produits a généré une recette de 27 299 € en 2013 et 14 803 € en 2014, soit au total 42 102 €. Le coût global de l'opération est donc de 65 179 €.

Cette opération a permis de libérer de la place afin de pouvoir continuer l'exploitation du site. Elle sera renouvelée dans les années à venir.

La Recyclerie du Plateau Picard

Fonctionnement général

La Recyclerie est un service de proximité à vocation sociale par l'insertion professionnelle et la revente d'objets à bas prix ; et environnementale par son action de réduction des déchets et de promotion du réemploi.

Elle assure les activités de :

- Collecte des encombrants et objets d'occasion réutilisables en déchetterie ou à domicile sur RDV.
- Nettoyage et remise en état des objets collectés dans un atelier situé à Valescourt (transféré à St Just en Chaussée en 2014)
- Vente chaque samedi au magasin situé à St Just en Chaussée.

Données techniques

L'activité générale

	Nombre de RDV de collecte à domicile	Quantité d'objets remis en état et apportés au magasin	Taux de valorisation par réemploi	Nombre de jours d'ouverture du magasin
2010	446	41 t	39 %	46
2011	416	48 t	37 %	46
2012	356	39 t	48 %	46
2013	416	Absence de données		48
2014	362	44 t	32 %	44

Tableau 21. Indicateurs d'activités de la Recyclerie

Nb : en 2013, des difficultés techniques rencontrées avec l'utilisation du matériel de pesée n'ont pas permis d'obtenir des chiffres fiables.

Les collectes

	Quantités collectées à domicile	Quantités collectées en déchetteries	Quantités collectées en magasin	Total
2009	78 t	28 t	10 t	116 t
2010	69 t	20 t	14 t	104 t
2011	85 t	28 t	16 t	129 t
2012	56 t	20 t	7 t	83 t
2013	Absence de données			
2014	83 t	40 t	15 t	138 t

Tableau 22. Les quantités collectées par la Recyclerie

Le magasin

Catégorie	Objets vendus	Chiffre d'affaire	
	Quantité	Valeur	Proportion / total
Electroménager	317	5 500 €	12 %
Mobilier	207	7 800 €	17 %
Vaisselle	12 752	4 442 €	9 %
Textiles	4 512	4 594 €	10 %
Cycles	33	770 €	2 %
Loisirs, bibelots, bijoux	15 228	23 544 €	50 %
Autres*	-	406 €	1 %
Total	33 049	47 056 €	100 %

Tableau 23. Objets vendus et chiffre d'affaire du magasin par famille d'objets

*livraisons, vente au poids

Données financières

	Personnel	Véhicules	Location bâtiment	Frais de fonctionnement	Total
2010	153 746 €	5 698 €	5 550 €	14 784 €	179 778 €
2011	161 095 €	10 355 €	6 512 €	13 074 €	191 036 €
2012	155 932 €	4 944 €	6 406 €	19 926 €	187 208 €
2013	137 981 €	6 303 €	4 792 €	16 528 €	165 604 €
2014	176 630 €	3 854 €	0 €	25 228 €	205 712 €

Tableau 24. Evolution et répartition des dépenses de fonctionnement de la Recyclerie

	Ventes du magasin	Contrats aidés	Ecosystème	Autres	Total
2010	40 374 €	39 186 €	356 €	750 €	80 666 €
2011	44 365 €	19 117 €	331 €	-	63 813 €
2012	46 100 €	25 354 €	353 €	688 €	72 495 €
2013	47 427 €	23 896 €	372 €	293 €	71 987 €
2014	47 056 €	26 074 €	300 €	276 €	73 706 €

Tableau 25. Evolution et répartition des recettes de fonctionnement de la Recyclerie

	Coût total recettes déduites	Coût total par habitant
2009	95 159 €	3,3 €
2010	99 112 €	3,4 €
2011	127 223 €	4,3 €
2012	114 713 €	3,9 €
2013	93 617 €	3,2 €
2014	132 006 €	4,4 €

Tableau 26. Evolution du coût de fonctionnement de la Recyclerie

La promotion du compostage domestique

Depuis 2006, la Communauté de communes offre à ses habitants la possibilité d'acquérir des composteurs à prix réduits. Elle propose 4 modèles de composteurs (bois et plastique, 400 et 600 litres, au tarif de 15 € pour les composteurs de 400l et 18 € pour les composteurs de 600l.

	Bois 400 l	Bois 600l	Plastique 400l	Plastique 600l	Total
2010	18	53	17	26	114
2011	29	107	38	69	243
2012	24	91	26	88	229
2013	12	63	18	57	150
2014	17	79	12	63	171

Tableau 27. Evolution du nombre de composteurs distribués

Aspects financiers

- 170 composteurs 170 bio-seaux et 170 tiges aératrices ont été achetés pour un montant total de 11 027,76 € TTC.
- 171 composteurs ont été distribués pour un montant de 2 874 €.

La communication et la sensibilisation

Les actions de sensibilisation

Les interventions en milieu scolaires

Le Symove réalise des séances de sensibilisation pour le compte de la Communauté de communes. Ainsi, en 2013/2014 13 classes du Plateau Picard ont pu bénéficier d'interventions en classe et visites de sites sur le thème des déchets, représentant au total 24 interventions réalisées et 280 enfants sensibilisés.

La Communauté de communes a également accompagné le Syndicat scolaire des Hirondelles (La Neuville-Roy, Montiers) dans sa démarche de mise en place du tri dans les lieux d'accueil des enfants. 66 jeunes ont été sensibilisés à l'occasion des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

La communication

L'information et la sensibilisation constituent l'un des axes forts de la stratégie élaborée pour la gestion des déchets ménagers. En 2014, les principales actions de communication réalisées ont été :

- La réalisation en partenariat avec le SYMOVE d'affiches sur la prévention des déchets destinées aux scolaires
- La poursuite d'une communication récurrente au sein de chaque numéro du journal trimestriel d'information de la Communauté de communes : le « **Plateau Picard Infos** ». Les principaux sujets abordés ont été les déchets dangereux, la sensibilisation du jeune public, les règles de collecte des ordures ménagères, les Eco-jardiniers du Plateau Picard, la Recyclerie du Plateau Picard et le réemploi, le compostage individuel et collectif, et la gestion des déchets au sein des grandes surfaces.
- L'alimentation et la mise à jour de la rubrique déchets ménagers du site Internet du Plateau Picard.

La Communauté de commune communique également en direction des usagers du service par le biais de l'accueil téléphonique et du numéro vert *Infos déchets* (appel gratuit depuis un poste fixe).

En 2014, 1826 appels ont été reçus et traités soit en moyenne 35 par semaine. 40% des appels reçus concernaient la collecte des ordures ménagères et les demandes de bacs, 29% la Recyclerie, 15% les déchetteries, 7% la collecte des déchets verts en porte-à-porte, 7% la vente de composteurs et 1% les points tri.

Le programme local de prévention des déchets

En 2010, la Communauté de communes a signé avec l'Ademe Picardie un programme local de prévention des déchets pour une durée de 5 ans.

Le principe et les objectifs

La prévention des déchets désigne l'ensemble des actions menées avant même l'apparition du déchet et visant à réduire la quantité et la nocivité de celui-ci. Par exemple acheter moins emballé ou donner des objets dont on n'a plus besoin plutôt que de les jeter sont des gestes de prévention des déchets.

En accord avec les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, la Communauté de commune s'engage, par le biais de ce programme de prévention, à réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées sur son territoire ce qui représente près de 700 tonnes de déchets (24kg/habitant) en moins en 2014 par rapport en 2009.

En contrepartie de cet engagement, la Communauté de commune bénéficie d'un soutien technique ainsi que financier s'élevant à 1,5 € par habitant et par an qui permet notamment de financer le poste d'un agent en charge de la mise en œuvre des actions du programme.

Ce programme a été actualisé en 2013. Il s'articule autour de 5 grands axes d'intervention :

- La sensibilisation du grand public et du jeune public
- La mise en œuvre de bonnes pratiques au sein de la collectivité et leur diffusion (mairies, organisateurs de manifestations)
- Le développement de la pratique du compostage de proximité
- La promotion du réemploi, notamment par le biais de la Recyclerie du Plateau Picard
- La conduite d'actions ciblées sur des déchets spécifiques : diffusion d'un autocollant stop pub, mise en place d'actions pour réduire la production de déchets dangereux

Les actions menées

Les actions réalisées en 2014

Les principales actions menées ont été :

- L'animation de stands de sensibilisation du grand public
 - o Lors des rendez-vous du terroir d'avril, juillet, septembre et décembre sur les thèmes du compostage et de la récupération au jardin (stand « Récupérez, jardinez !), des produits ménagers naturels, du réemploi et de la prévention des déchets lors des fêtes de fin d'année
 - o Dans la galerie du magasin Leclerc de St Just en Chaussée et du magasin Carrefour Market de Maignelay Montigny, lors des Semaines Européennes de la Réduction des Déchets, en partenariat avec le Symove pour sensibiliser les consommateurs à la prévention des déchets dès l'achat et au gaspillage alimentaire
 - o Sur des manifestations locales autour des plantes et du jardin avec le stand « Récupérez, jardinez » : Fête de la fleur à Lieuvillers, Broc-plantes à Ravenel, Féerie des Orchidées à Avrechy, salon Eco-logis à Saint Just en Chaussée
- Le développement des collectes de proximité en vue de réemploi : une collecte de jouets à l'école de Bulles pour clôturer un cycle d'animations pédagogiques et 3 collectes d'objets invendus en fin de brocante (Lieuvillers, Royaucourt, Saint Rémy l'eau) en partenariat avec leurs organisateurs. Ces objets ont été collectés par la Recyclerie du Plateau Picard.
- La création d'une exposition de trois panneaux sur le réemploi
- La poursuite de la constitution d'un réseau d'Eco-jardiniers : deuxième volet du recrutement et de la formation d'habitants du territoire bénévoles et volontaires pour devenir les relais du message de la collectivité. Ils ont pour rôle de transmettre autour d'eux leurs connaissances sur le compostage, le paillage et plus largement les techniques de jardinage au naturel (15 inscrits répartis sur 5 communes)
- La mise en place d'un dispositif de tri et de réduction des déchets lors du salon Eco-logis (utilisation de vaisselle réutilisable, compostage des bio-déchets issus de la restauration)
- Le lancement d'un challenge inter-classes de collecte de piles usagées au cours duquel les enfants ont été sensibilisés au tri et à la prévention des déchets dangereux via des animations en classe réalisées par le SYMOVE (10 classes inscrites).

Les aspects financiers

	Personnel	Autres dépenses de fonctionnement	Total dépenses	Recettes	Coût total	Coût global par habitant
2010	Pas de suivi budgétaire spécifique					
2011	23 322 €	1 587 €	24 909 €	8 543 €	16 367 €	0,6 €
2012	27 682 €	3 762 €	31 444 €	0 €	31 444 €	1,1 €
2013	33 054 €	3 159 €	36 213 €	0 €	36 213 €	1,2 €
2014	36 374 €	5 481 €	41 885 €	42 714 €	-859 €	0 €

Tableau 28. Bilan financier de la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets

Rapport annuel sur le prix et
la qualité du service
d'élimination des déchets
ménagers (2014)

Rédaction & infographie
*Communauté de Communes du
Plateau Picard*

Impression
Par nos soins

Septembre 2015

